

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00104

Numéro SIREN : 480 258 342

Nom ou dénomination : 3G AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 23552

3G AUDIT

Société à responsabilité limitée

au capital de 300.000 €

Rue de la Blancherie - Aquilae - Immeuble Bistre

33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

480 258 342 RCS BORDEAUX

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société
en société par actions simplifiée

Commissaire à la transformation

Monsieur Frédéric Grizel

189 Avenue Foch – BP 104

33501 Libourne cedex

3G AUDIT

Société à responsabilité limitée

au capital de 300.000 €

Rue de la Blancherie - Aquilae - Immeuble Bistre

33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

480 258 342 RCS BORDEAUX

Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la société
en société par actions simplifiée

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée par décision unanime des associés du 03/09/2021, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation :

- ✓ Sur la valeur des biens composant l'actif social ;
- ✓ Sur les avantages particuliers pouvant exister ;
- ✓ Sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ;
- ✓ Sur la situation de la société.

1. Rapport établi en application de l'article L.224-3 du code de commerce

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Les états financiers font ressortir à la date du 30/09/2020, pour un exercice d'une durée de 12 mois :

- ✓ Un résultat net après IS de +40,7 K€
- ✓ Des capitaux propres de + 554,3 K€ (dont 300,0 K€ de capital social).

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social au 30/09/2020 ; l'actif est principalement composé :

- D'une valeur de fonds de commerce pour 295 K€ ;
- De créances clients pour 180 K€ ;
- De disponibilités pour 266 K€.

Le résultat du 30/09/2020 a été affecté, par l'assemblée qui s'est tenue le 25/03/2021, en réserves pour 10,7 K€ et en dividendes pour 30 K€.

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'éventuelle distribution de dividendes intervenue postérieurement au 25/03/2021.

Il n'a pas été porté à notre connaissance d'évènement significatif, intervenu après le 30/09/2020, qui remette en cause le montant des capitaux propres.

La situation comptable établie en date du 30/06/2021 pour une période de 9 mois fait ressortir un résultat de 94 K€ et des capitaux propres de 619 K€.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres, à la date de rédaction du présent rapport, est au moins égal au montant du capital social qui est de 300,0 K€.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur les avantages particuliers stipulés dans la mesure où aucun avantage particulier n'est stipulé dans l'opération.

3G AUDIT Rapport sur la transformation en SAS Page 3 sur 4 Rapport du 06/09/2021	Commissaire à la transformation Monsieur Frédéric Grizel Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine
--	---

2. Rapport établi en application de l'article L.224-3 du code de commerce

J'ai effectué mes travaux selon la doctrine de la compagnie nationale des commissaires aux comptes. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante.

Activité :

L'objet social de la société, mentionné sur l'extrait KBIS, est à la date de rédaction du présent rapport la suivante :

- Exercice des missions de commissariat aux comptes

Les états financiers établis au 30/09/2021, pour une période de 9 mois, faisaient apparaître un chiffre d'affaires de 641 K€ et 94 K€ de résultat net.

Situation financière :

L'endettement bancaire est nul au jour de mes travaux ; selon la comptabilité éditée à la date du 30/06/2021. La situation nette de trésorerie était positive de 230 K€ à la même date.

Dans le cadre de la transformation envisagée, et au jour de la rédaction du présent rapport, la situation de la société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autres observations celles mentionnées ci-avant.

Fait à Libourne, le 06/09/2021

Le Commissaire à la transformation

Frédéric Grizel

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale

des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine

Rapport signé par le biais d'une signature électronique RGS 2 étoiles certigna

3G AUDIT Rapport sur la transformation en SAS Page 4 sur 4 Rapport du 06/09/2021	Commissaire à la transformation Monsieur Frédéric Grizel Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Grande Aquitaine
--	---